

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



FEADER 23-27

Intervention 70.29 : Mesure Agro-environnementale et Climatique : amélioration du Potentiel Pollinisateur des Abeilles (API)

Intervention 70.30 : Mesure Agro-environnementale et Climatique : Protection des Races Menacées (PRM)

**Programmation FEADER
Guadeloupe 2023 – 2027**

Webinaire du 18 décembre 2025

01

Informations générales

02

Bénéficiaires éligibles

03

Procédure dérogatoire de pré-demande

04

Dépôt dans EUROPAC

01 – Informations générales

02 – Rappel des bénéficiaires éligibles

Bénéficiaires éligibles

- Les personnes physiques et les sociétés exerçant une activité agricole ;
- Toute autre personne morale mettant en valeur une exploitation agricole :
 - Fondations ;
 - Associations sans but lucratif ;
 - Établissements agricoles sans but lucratif ;
 - Établissements d'enseignement et de recherche agricoles détenant une exploitation agricole.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



03 – Procédure dérogatoire de pré-demande

Procédure dérogatoire

- Enjeu pour l'année 2025: pour les bénéficiaires éligibles ayant effectué une déclaration de surface Télépac pour l'année 2025, effectuer une demande d'aide **avant fin 2025**
- Mise en place d'une procédure dérogatoire:
 - Formulaire de pré-demande, simplifié:
A compléter, dater et signer
La pré-demande en original doit être **envoyée par La Poste ou déposée à l'adresse suivante :**

Service instructeur FEADER – Région Guadeloupe
Parc d'activité le Métis –Convenance
97122 BAIE-MAHAULT

Pour tout besoin d'informations:

Standard : Tel : 0590 41 75 21
Adresse électronique : projets-feader-feamp@regionguadeloupe.fr

- Pièces justificatives à transmettre en appui de la pré-demande:
 - Pièce d'identité du demandeur ou du gérant
 - Justificatif d'adresse
 - KBIS de moins de 3 mois pour les personnes morales
 - Avis de situation au répertoire SIREN

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



04 – Dépôt dans EUROPAC

Procédure de dépôt dans EUROPAC

- Notice à venir sur le site : <https://www.europe-guadeloupe.fr/>

Lien vers l'intervention 70.29 (API): https://www.europe-guadeloupe.fr/financement/feader-region-guadeloupe_amelioration-potential-pollinisateur-abeilles/

Lien vers l'intervention 70.30 (PRM): https://www.europe-guadeloupe.fr/financement/feader-region-guadeloupe_protection_des_races_menacees/

- Dépôt des demandes d'aide: <http://europac.regionguadeloupe.fr/>
- Modalités de dépôts:
 - Campagnes annuelles
 - Dépôt des dossiers au fil de l'eau
 - Afin de cadencer le dépôt des demandes d'aide au fil de l'eau, chaque dossier doit être déposé entre le premier janvier et le 15 mai d'une année donnée.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Pièces justificatives

- Justificatif d'adresse du demandeur
- Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Annexe 1 - Déclarations communes (complétée et sur laquelle figurent Nom, Prénom et qualité du signataire, date et signature)
- Annexe 2 - Engagements communs et régime de sanction associé (complétée et sur laquelle figurent Nom, Prénom et qualité du signataire, date et signature)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Pièces justificatives – pièces relatives au demandeur

- Si concerné : Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement
- Avis de situation SIRENE avec SIRET comportant un code APE en relation avec l'activité agricole
- K-bis de moins de 3 mois
- Attestation de régularité sociale
 - pour (I) la part exploitant si entreprise individuelle ou pour (II) une société
 - pour la part salariale le cas échéant
- Attestation de régularité fiscale (imprimé n°3666-SD)
- Obligations en matière d'assemblée générale (AG) pour un groupement
- Si société, preuve de la représentation légale ou du pouvoir pour un porteur de projet agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d'un pouvoir qui lui est donné (selon le cas : mandat, procuration, pouvoir...)
- Si personne morale, exemplaire des statuts
- Si association, copie du récépissé de déclaration en Préfecture ou publication au JORF
- Si association, contrat d'engagement républicain

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Pièces justificatives – spécifiques 70.29 (API)

- Copie du registre d'élevage
- Attestation AMEXA pour l'année en cours
- Dernier avis de situation TELEPAC
- Récépissé de déclaration de détention et d'emplacement des colonies de l'année en cours/Récépissé de déclaration modificative ou nouvelle déclaration de détention et d'emplacement des colonies (déclaration des ruchers)

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Pièces justificatives – spécifiques 70.30 (PRM)

- Attestation d'affiliation à Sélection Créole
- Attestation AMEXA pour l'année en cours
- Dernier avis de situation TELEPAC
- Livre des bovins
- Bordereau de localisation

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

